DIGITHÈQUE

LAURENT Henri, « Le problème des origines de la guerre de

1914 (suite et fin) », in Combat, première année, n° 14, 28 novembre 1936.

Cette œuvre littéraire appartient au domaine public.

Elle a été numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles.

Les règles d'utilisation des copies numériques des oeuvres sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

Accessible à :

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2011/noncat000002_1936_0014_Laurent_f.pdf

Le Probleme des Origines de la Guerre de 1914

par Henri LAURENT

(Suite et fin).

Dans le precedent article, notre collaborateur a montre comment Gutllaume II et son Chancelier Bethmann-Hollweg firent le 29 juillet un premier et tardif effort pour amener le gouvernement de Vienne a accepter une mediation aprts l'occupation de Belgrade. Un instant trouble, croyant ne plus pouvoir compter pleinement sur Yappui de son allie allemand, le comte Berchtold est bientot rassure par les telegrammes de Moltke, chef d'Etat-^major allemand, qui Vexhorte au contraire a agir vite, Vappui du Reich lui etant absolument acquis. U of Are de mobilisation generate de VAutriche (a la fois contre la Serbie et la Russie) est lance le 31 a 12 h. jo.

LA MOBILISATION RUSSE, PREMIERE MOBILISATION GENERALE

Or, la mobilisation generale autrichienne n'etait pas la premiere. Avant que l'ordre en fut lance, avant meme qu'elle fut signee, la Russie avait mobilise. L'ordre en avait ete lance le 30 a 18 heures, un tour et demi d'horloge avant la mobilisation autrichienne. Mobilisation generate, a la fois contre f Autriche et l'Allemagne, a un moment ou, *militairement* parlant, elle n'etait imposee par aucune necessite de replique, ni a Tune ni a l'autre des deux Puissances centrales. II importe de le souligner, car l'opinion publique des Puissances de l'Entente a ete sciemment trompee en 1914, et un grand nombre d'historiens, parfois des plus considerables, ont continue depuis lors a presenter la succession des f aits dans un ordre inverse. II ne peut plus subsister l'ombre d'un doute sur le deroulement qui se presente comme suit: declaration de guerre de VAutriche a la Serbie, mobilisation partielle, puis generate de la Russie, mobilisation generale de l'Autriche, proclamation du Knegsgefahrzustand en Allemagne, puis simultanement mobilisation generale en Allemagne et en France.

Certes, au moment ou Moltke telegraphiait a Conrad de « tenir bon contre la mobilisation russe », celle-ci etait ordonnee et deja en voie d'execution, mais Moltke ne le savait pas. Et fidele a un principe critique que nous avons deja enonce, nous devons, pour peser sa responsabilite, tenir compte exclusivement de ce qu'il savait lorsqu'il prit Tinitiative decisive que Ton sait. Et d'autre part, il est probable, quasi-certain^ que le gouvernement allemand allait le 31, sommer la Russie d'arreter ses preparatifs (dans l'hypothese ou elle l'aurait rejetee). Mais ce qui est tout a fait certain, c'est que l'Allemagne n'a proclame l'etat de danger de guerre qu'apres avoir rec,u la nouvelle de la mobilisation generate russe, le 31 a 13 heures. Et personne ne peut dire ce qui se serait passe a Berlin le 31, si cette nouvelle n'y etait pas arrivee. Plus exactement, aucun historien n'a le droit d'affirmer ce que l'Allemagne eut fait dans ce cas.

MOBILISATION GENERALE ET MOBILISATION PARTIELLE

Mais voyons plutot comment les cho-

ses se sont passees a Petrograd.

Cette mobilisation generate russe, on a vu comment elle avait ete preparee par diverses mesures secretes, des la rupture diplomatique austro-serbe (les ordres en furent lances dans la nuit du 25 au 26); neanmoins, la nouvelle de la declaration de guerre de l'Autriche a la Serbie{ le 28 au matin) ne precipita rien: elle ne determina pas la mobilisation partielle de la Russie contre I'Autriche, qui eut ete legitime. Voici pourquoi.

Pendant les quelque 48 heures qui s'ecoulent entre l'arrivee de cette nouvelle a Petrograd et l'expedition de l'ordre de mobilisation generale, les trois principaux responsables, Nicolas II, son ministre des affaires etrangeres Sazonof, et le chef d'Etat-major general Yanouchkevitch, se sont trouves aux prises avec le probleme technique que nous avons deja pose: impossible de proceder a la mobilisation partielle (contre FAutriche) sans detraquer du coup le mecanisme de la mobilisation generate, Iaquelle deviendra peut-etre necessaire par suite de l'attitude de TAllemagne le lendemain de la mobilisation partielle. Le 28 done, l'Etat-major russe prepare deux oukases pour la signature

du Tzar, un pour chacune des deux alternatives (on peut supposer que l'influence des militaires se fait deja sentir). Le 29, au matin, l'Etat-major a entre les mains l'oukase de mobilisation generale signe du Tzar, et peut-etre Tautre aussi, quoi qu'il en soit, aucun n'est expedie, et c'est ce qui importe ici.

Ce meme 29, une double action deci-

sive s'exerce sur Sazonof. D'abord, precisement pendant son entretien avec l'ambassadeur d'Autriche, arrive la nouvelle du bombardement de Belgrade: Sazonof, « comme trans forme », demande de quoi bon continuer de negocier. Et immediatement apres (audience suivante) entre l'ambassadeur d'Allemagne, Pourtales, qui apporte a Sazonof l'avertissement serieux que la simple €continuation des mesures de mobilisation russes forcerait l'Allemagne a mobiliser ce qui rendrait la guerre inevitable ». Le ministre russe eclate. « A present, je n'ai plus de doute sur la vraie cause de Tintransigeance de l'Autnche! » II faut convenir que la volonte pacifique de Sazonof, meme si elle eut ete plus ferme, aurait pu difficilement resister a cette succession, somme toute concertee, d'actions, de defi et de menaces brutales. En bref, pendant que les autrichiens bombardent Belgrade, l'Allemagne somme la Russie de renoncer a tous preparatifs, quel qu'ils soient, sous peine de mobilisation allemande!

C'est sous 1'influence de cette sommation que se tiennent les ultimes reunions. C'est l'ordre de mobilisation general qu'on va lancer, lorsqu'arrive un telegramme de Guillaume II au Tzar (« Mon cher Nicky... ton cher Willy »). Cela suffit pour que le faible Nicky recule : ce sera l'ordre de mobilisation partielle que l'Etat-major general devra expedier. Mais donner et retenir ne vaut. Pendant que l'Etat-major annonce partout que l'ordre de mobilisation generale va suivre, Sazonof arrache en fin la signature au Tzar, le 30 a 16 heures ; l'ordfe est lance a 18 heures, et commence a s'executer dans la nuit du 30 au 31.

II importe de souligner que l'ordre de mobilisation generale autrichienne a ete soumis a la signature de l'Empereur Francois-Joseph et lance le lendemain 31, comme une replique a la mobilisation partielle de la Russie, et dans l'ignorance de la mobilisation generale russe de la veille

L'attitude de la France a legard de la Russie pose un probleme que compliqua longtemps la decision maintenue par les gouvernements français successifs, de ne pas publier integralement les documents de juillet 1914. Le dernier volume paru (1936) de la collection officielle ne contient pas — constatation af fligeante — les depeches (tant attendues) qu'echangerent M. Paleologue, ambassadeur a Petrograde, et le Quai d'Orsay. Autre complication : pendant toute la crise (jusqu'au 29), le gouvernement franc, ais fut sans tete, le chef de l'Etat et le responsable de la politique etrangere naviguant a bord du cuirasse *France* qui les ramenait de Cronstadt a Dunkerque. La direction etait laissee en principe a M. Bienvenu-Martin, Garde des Sceaux, charge ad interim des Affaires etrangeres, et l'execution au Secretaire-general, M. Philipe Berthelot, qui etaient reduits a corresponds avec Poincare et Viviani par l'intermediate des ondes que les postes allemands brouillaient a plaisr, s'il faut en croire les memoires de M. Poincare.

Premiere constatation: des le debut de la crise, M. Paleologue a donne a Sazonof les assurances formelles de l'appui « sans reserves » de la France, et n'a cesse de les multiplier, sans qu'on puisse assurer, dans l'etat actuel de la documentation, qu'il ne depassait pas les instructions donnees par son gouvernement. L'opinion de l'historien americain le plus favorable a la these franchise, Bernadotte Schmitt, selon laquelle M. Paleologue fit du « zele >, parait tres proche de la realite.

Seconde constatation: le 29, l'ambassadeur est avise qu'en presence de l'ouverture des hostilites par l'Autiiche et du ton imperatif adopte par l'ambassadeur d'Allemagne le jour meme, le gouvernement russe a decide d'ordonner la mobilisation des 13 corps d'armee qui vont operer contre l'Autriche, et de commencer secretement la mobilisation

M. Paleologue dit qu'il sursauta. Les Russes expliquent: necessites techniques, etc. L'ambassadeur cede a demi, mais insiste pour que TEtat-major russe ne decide rien sans T ^indispensable concert prealable > prevu par Tart. 2 de la convention militaire franco-russe de

1892-93 (derniere redaction, 1913). Tres bien, mais il etait temps. Deux heures apres, arrive la nouvelle que Nicky, au re\$u du telegramme de Willy, a contremande la mobilisation generale. « Je n'annonce done a Paris, dit M. Paleologue, que la mobilisation partielle ». Ici, on saisit sur le vif le manquement certain de Tambassadeur: le fait que la mobilisation generale avait ete decidee, puis contremandee, n'of frait done aucun interet pour son gouvernement? Le role d'un ambassadeur etant d'in former, nous constatons done que M. Paleologue a neglige d'informer son gouvernement.

Troisieme constatation: des qu'il a ete en mesure de le taire, le gouvernement f rangais a retenu le gouvernement russe sur la pente dangereuse: rentre a Paris le 29, Viviani y reqoit dans la nuit les nouvelles de Petrograd. 11 court a 1 Elysee vers 2 heures, et de grand matin, des instructions partent pour Petrograd. Elles sont nettes: « etant donne le conversations- engagees entre les Puissances moms interessees » et « dans Tmteret de la paix generale », la Russie ne doit € prendre aucune disposition qui off re a l'Allemagne un pretexte pour une mobilisation totale ou partielle > (Que Ton compare cette intervention moderatnee a celle de l'Allemagne a Vienne le 27 et meme le 30). Par miracle, il n'etait pas trop tard, et M. Paleologue put remphr sa mission des le 30 a midi. Malheureusement 1 ef fet de cette action moderatrice est presque completement detruit par les telegram-mes quenvoie isvolski, ambassadeur de Russie a Pans, a Sazonof, pour Tassurer, sur la foi de conversations avec le directeur de la politique au (juai d'Orsay et avec le ministre de la Guerre, que les instructions donnees a Paleologue devaient s'entendre : « Mobihsez, mais en secret. » L'ignorance ou Ton est encore de la facpn precise dont M. Paleologue a rempli sa mission, empeche de resoudrep te probleme central: pourquoi Sazonof a accorde plus de creance a l'avis indirect dTsvolski, personnage douteux et brouillon, qu'à la demarche de M. Paleologue, voix du Quai d'Orsay.

En fin, derniere constatation: M. Paleologue a mal renseigne son gouvernement sur les preparatifs militaires russes du 30 et du 31 : On peut meme dire qu'il en a donne une version incomplete et fallacieuse. Tandis que son collègue anglais lance le 30 a 18 h 40 a Londres un telegramme annongant clairement la mobilisation generale russe (c'est-a,-dire une demi-heure apres l'expedition de l'ordre), M. Paleologue qui ne devait pas etre moins bien in forme, puisqu'il representait un pays allie, lance, lui, son telegramme 1 e 3 i a i o h 4 5 (i 7 heures apres que l'ordre en a ete lance !). S'il a communique cette nouvelle a Paris des qu'il en a ete in forme, comme e'etait son devoir, c'est que le gouvernement russe, en l'informant au moment ou les affiches etaient collees sur les murs, lui a inflige, et au pays allie en meme temps, un affront sans precedent. On voit que l'attitude de l'Ambassadeur f ran^ais demeure inexplicable.

Quoi qu'il en soit, le telegramme Paleologue du 31, 10 h 45, d'un laconisme absolu (« La mobilisation generale est ordonnee »), n'arriva a Paris qu'a 20 h 30; et c'est ce double retard dans l'expedition et dans la transmission, qui a permis aux hommes d'Etat franqais de presenter a Topinion publique le schema chronologique inverti que Ton sait (mobilisation generale autrichienne et Kriegsgefahrzustand allemand precedant la mobilisation generale russe). Pour cela, il fallut encore travestir le laconique telegramme Paleologue dans le *Livre Jaune* (destine au public), le fait a ete reconnu par M. Poincare lui-meme (Les responsabilites de la guerre, questions par Rene Gerin, reponses par Poincare, Paris, 1930, p. 155).

En resume, le « zele » de M. Paleologue parait bien l'avoir pousse a depasser sensiblement la ligne que lui f ixaient ses instructions, et a favoriser (sans doute par < patriotisme >) les preparatifs militaires russes, au prix d'une veritable violation de l'alliance franco-russe puisque la mobilisation generale ne pouvait etre decidee sans concert «prealable».

Et ce fut ainsi que la guerre generale, rendue quasi-inevitable par la succession des coups de force, des sommations, des menaces et des d'erobades accumules par l'Autriche et l'Allemagne, ne put etre evitee.

Henri IJVURENT.



Règles d'utilisation de copies numériques d'oeuvres littéraires, réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques réalisées par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B,, d'œuvres littéraires qu'elles détiennent, ci-après dénommées « documents numérisés », implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées dans le présent texte. Celui-ci est accessible sur le site web des A&B et reproduit sur la dernière page de chaque document numérisé ; il s'articule selon les trois axes protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque document numérisé indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

Les œuvres littéraires numérisées par les A&B appartiennent majoritairement au domaine public. Pour les oeuvres soumises aux droits d'auteur, les A&B auront pris le soin de conclure un accord avec leurs ayant droits afin de permettre leurs numérisation et mise à disposition. Les conditions particulières d'utilisation, de reproduction et de communication de la copie numérique sont précisées sur la dernière page du document protégé.

Dans tous les cas, la reproduction de documents frappés d'interdiction par la législation est exclue.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des documents numérisés, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -.

Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des documents numérisés. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des documents numérisés ; et la dénomination 'Archives & Bibliothèques de l'ULB', ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des documents numérisés mis à disposition par elles.

3. Localisation

Chaque document numérisé dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme

http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à un document numérisé.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent <u>gratuitement</u> à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires <u>appartenant au domaine public</u> : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

Pour les œuvres protégées par le droit d'auteur, l'usager se référera aux conditions particulières d'utilisation précisées sur la dernière page du document numérisé.

5. Buts poursuivis

Les documents numérisés peuvent être utilisés à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les documents numérisés à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux A&B, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).

Demande à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP180, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.



6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles - Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et li**eu d'éd**ition, cote).

7. Exemplaire de publication

Par ailleurs, quiconque publie un travail – dans les limites des utilisations autorisées - basé sur une partie substantielle d'un ou plusieurs document(s) numérisé(s), s'engage à remettre ou à envoyer gratuitement aux A&B un exemplaire (ou, à défaut, un extrait) justificatif de cette publication. Exemplaire à adresser au Directeur des Archives & Bibliothèques, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, CP 180, B-1050 Bruxelles. Courriel: bibdir@ulb.ac.be.

8. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à un document numérisé particulier, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des A&B;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives et Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

9. Sous format électronique

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte le téléchargement, la copie et le stockage des documents numérisés sont permis ; à **l'**exception du dépôt dans une autre base de données, qui est interdit.

10. Sur support papier

Pour toutes les <u>utilisations autorisées</u> mentionnées dans le présent texte les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

11. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références aux Archives & Bibliothèques dans les documents numérisés est interdite.